

Monographie d'Estensan

La commune d'Estensan est située dans la partie méridionale du département des Hautes-Pyrénées, au fond de la vallée d'Aure et à 8 lieues environ de la frontière espagnole.

Elle a pour limites : Bourisp au nord, Azet à l'est, Ens au sud et Sailhan à l'ouest.

Sa superficie est de 153 ha 72 a 89 ca.

La distance qui la sépare des chefs-lieux du canton, de l'arrondissement et du département est respectivement de 3, 46, 66 km.

Description physique

Le territoire situé sur la rive droite de la Mousquère est comme suspendu au flanc de la colline de la Serre, qui sépare la vallée d'Aure de celle du Louron. Celui qui se trouve sur la rive gauche s'étend à la base de la montagne du Pourtet, contrefort de la chaîne principale des Pyrénées. La pente en est très forte, surtout dans la partie avoisinant la commune de Bourisp.

Le village est bâti sur la rive droite et à 500 m de la Mousquère, affluent de la Neste, au sommet d'un mamelon élevé de 200 m au-dessus du niveau de la vallée. Son site est splendide. La vue s'étend sur 12 communes voisines et contemple de beaux et nombreux pics, tels que l'Arbizon, le Montné, le Neuvieille, les Aiguillons, l'Aret, le Verdalade, le Lustou, Sarrouyes, etc. etc.

Nature des roches

Aucune montagne ne s'élève sur le territoire d'Estensan. On y aperçoit à peine quelques roches schisteuses. Néanmoins, les tranchées pratiquées pour la construction des chemins ont mis à jour un sous-sol siliceux renfermant un grand nombre de galets, de natures diverses, de granit surtout, déposés en ce lieu par le passage de quelque moraine ou par quelque inondations extraordinaires ayant bouleversé la contrée.

Cours d'eau

Les cours d'eau n'y sont pas nombreux. Seule, la Mousquère y pénètre à sa sortie d'Azet pour disparaître bientôt dans les ravines (garets) encaissées de Sailhan et de Bourisp. Son débit est de 4000 litres environ par minute en temps ordinaire ; mais au moment de la fonte des neiges, et à la suite d'un violent orage éclatant sur la haute montagne, le volume de ses eaux est plus que décuplé. De pareilles crues ne portent aucun préjudice dans nos propriétés riveraines, mais elles ont des effets désastreux pour la commune de Bourisp. Les affluents de la Mousquère sont : sur la rive droite, les ruisseaux de Poume, d'Autur et de Raspide, à sec durant les trois quarts de l'année ; sur la rive gauche, le Matet, petit ruisseau qui prend naissance dans la forêt de Bastères, et dont le débit est à peine de 200 litres par minute.

Eaux potables

L'eau potable abonde à Estensan ; elle est fournie par 2 fontaines débitant chacune 30 litres par minute. La vieille fontaine, située sur le chemin d'Azet, paraît aussi ancienne que le village ; un canal de 200 m de longueur, recouvert de dalles de schiste, y conduit la source

d'Autur. En 1860, 2 beaux bassins en pierre de taille ont remplacé les abreuvoirs en bois, 2 ans plus tard un lavoir couvert, très vaste et fort commode y a été construit.

En 1881, les habitants de la partie nord du village ont voulu qu'une nouvelle fontaine fût construite sur la place publique. Les eaux de la fontaine de Raspide y ont été conduites par une canalisation en fonte de fer de 1100 m de longueur. Dès que les finances municipales le permettront, 4 nouvelles bornes fontaines seront placées dans les divers quartiers.

Altitude

L'altitude d'Estensan est de 1000 m d'après la carte de l'Etat-major.

Vents

Les vents dominants sont le Nord-est, sec et froid, et le sud-ouest, souvent très chaud, qui amène presque toujours la pluie.

Pluies

L'automne et le printemps sont généralement pluvieux. Il est permis de fixer à 1 m la quantité d'eau qui tombe annuellement dans cette région.

Neige

La neige fait généralement son apparition en novembre et ne nous quitte guère qu'en mars. Cependant, notre commune est privilégiée sous ce rapport. Recevant les rayons du soleil de 8h à 16h durant tout l'hiver, bien abritée par une colline contre les vents du nord, elle jouit d'un climat local relativement tempéré, eu égard à son altitude. Ses rues sont souvent à sec pendant que celles des villages du fond de la vallée sont encore encombrées de neige.

Salubrité

L'air y est pur et salubre ; nos montagnards jouissent généralement d'une robuste santé.

Température

De 1876 à 1887, la température a variée entre -11° et $+25^{\circ}$ comme points extrêmes. Elle est ordinairement assez douce.

Population

Le recensement de 1886 porte le chiffre de la population à 129 habitants, ce qui accuse une diminution de plus de 10% pour une période de 5 années. Cette importante décroissance par l'émigration toujours croissante de la jeunesse vers les villes où elle trouve au croit trouver une vie plus facile et un travail plus rémunérateur.

Feux

Le nombre de feux est de 22 ; il n'a pas varié sensiblement depuis 200 ans ; 3 maisons sont inhabitées en ce moment.

Administration

La commune est administrée par un conseil municipal composé de 10 membres, parmi lesquels sont élus le maire et son adjoint. Les électeurs sont au nombre de 32.

Fonctionnaires

Le vicaire, l'instituteur et le garde champêtre sont les seuls fonctionnaires de la localité.

Culte

La population appartient en entier au culte catholique. Le service religieux est assuré par un vicaire qui reçoit un traitement de 450 F de l'Etat et de 300 F de la commune.

Perception

Le percepteur de la réunion de Vielle-Aure est chargé du recouvrement des impôts, ainsi que du service de la recette municipale pour lequel il perçoit une remise annuelle de 155 F.

Postes et télégraphes

Le bureau des postes et télégraphes de Vielle est chargé de la distribution des dépêches et correspondances. Le facteur passe ordinairement à 11h du matin ; il fait une seconde levée à midi, à son retour d'Azet.

Valeur du centime

La valeur du centime est de 3,74.

Revenus communaux

Les revenus communaux ont été de 836 F en 1886. Ils proviennent de la vente des coupes ordinaire de bois dans les forêts de la Serre et de Fosses, de la vente des herbages de la montagne de Consaterre aux bergers espagnols, d'un rôle de pacage payé par les habitants jouissant des pâturages communaux, d'impositions extraordinaires, etc.

Productions

La commune d'Estensan produit annuellement en moyenne 1200 quintaux métriques de fourrages, 1200 quintaux métriques de paille, 300 hl de seigle, 100 hl de froment, 40 hl d'orge et d'avoine, 80 hl de sarrasin, 20 hl de maïs, 10 hl de haricots, et 800 hl de pommes de terre.

Comme on le voit, la culture principale est celle des fourrages avec lesquels on nourrit de nombreux bestiaux que l'on conduit pendant la belle saison sur les excellents pâturages de la haute montagne.

Les procédés de culture sont des plus simples. La propriété y est trop morcelée pour qu'il soit de faire usage d'instruments aratoires perfectionnés.

Les seuls progrès agricoles accomplis dans ces derniers temps consistent dans la transformation des plus mauvaises terres arables en prairies artificielles, et dans le drainage de quelques prairies naturelles marécageuses.

Bois

Il n'y a ni bois, ni forêts sur le territoire d'Estensan ; mais on trouve des frênes, des peupliers, des ormeaux et des aunes dans presque toutes les propriétés particulières, le long de la Mousquère, des ruisseaux et des chemins.

Bien communaux

Les biens communaux comprennent :

- 1- Les pâturages de Raspide, de la Coste, du Bernet et de Bastères.
- 2- La montagne de Consaterre et Bizourté située sur le territoire de Saint-Lary.

- 3- La forêt de Fosses, dans le même territoire, indivise avec Bourisp (1/4 pour Estensan, 3/4 pour Bourisp), soumise au régime forestier, très belle, traversée par le chemin du Rieumajou qui en facilite l'exploitation.
- 4- La montagne de la Serre et la forêt du même nom soumise au régime forestier (territoire de Grailhen), indivises entre les communes d'Azet, Camparan, Grailhen, Bourisp et Estensan (par 1/5).
- 5- La montagne d'Arsoué – Lustou (territoire d'Azet) indivise avec Azet (par 1/2).
- 6- La montagne du Pourtet – Coume et la forêt de Bastères (territoire d'Ens) non soumise au régime forestier (par 1/3), indivises entre Azet, Ens et Estensan.

Le pin et le sapin dominant dans toutes ces forêts. On y trouve également le hêtre, le bouleau, le coudrier, le buis, le sorbier, le houx, etc.

L'administration forestière n'a pas songé à proposer le reboisement de ses montagnes. Les habitants en sont fort satisfaits, car leurs troupeaux auraient à souffrir de la mise en défends des pâturages.

Animaux domestiques

Les animaux domestiques élevés dans la commune appartiennent aux races du pays. Ils sont de petite taille, mais très sobres et très forts ; on les améliore par sélection. On y compte 240 vaches, 500 brebis et une vingtaine de chevaux et d'ânes employés comme bêtes de somme.

Chasse

La chasse n'est productive dans la région que pour quelques braconniers qui sont fort peu inquiétés par la police. On trouve la caille, le rale, le ramier, le perdreau rouge, le lièvre et le renard dans les environs du village ; et le coq de bruyères, le perdreau gris, le lagopède, l'isard et même l'ours brun dans la haute montagne.

Pêche

La pêche est peu productive. Les truites de la Mousquère ont une réputation méritée, mais on ne les pêche qu'à la ligne et on en prend fort peu par ce moyen.

Usines

Estensan est propriétaire d'1/3 du moulin à farine et de la scierie à bois située sur la Mousquère, à la limite des territoires d'Estensan et de Sailhan ; cette dernière commune est propriétaire des 2/3. Ces usines ont été achetées au noble Antoine d'Arrous, seigneur d'Estensan en l'année 1692, moyennant la somme de 350 livres payables en 4 années. Cette vente comprend, outre *le molin et le ressec, le potu adiaissant compris entre la paisselle et la Mousquère et la muraille du pred appelé det Caillaou*, appartenant audit seigneur qui se réserve la servitude accoutumée pour ses terres et granges aussi voisines. L'acte a été rédigé par monsieur Bernard Carrère, notaire royal au lieu de guchen. Le sieur Jean Estréné y est désigné comme syndic de la communauté de Sailhan, et Bertrand Anclade comme syndic d'Estensan. Le moulin devint propriété de l'Etat pendant la Révolution. Il fut racheté en 1813, à la caisse d'amortissement pour la somme de 710 F. Cette fois, l'acte porte que ledit moulin est la propriété de 16 habitants d'Estensan et de 32 habitants de Sailhan, dont les noms sont énumérés.

Chemins

Les chemins étaient, jusqu'à ces dernières années, dans le plus piteux état. Les piétons et les bêtes de somme pouvaient seuls les parcourir. Aujourd'hui, les voitures circulent facilement sur le chemin n°36, construit en 1863, qui relie Estensan à Camparan à la route nationale près du pont de Bazus. Le chemin n°42 est également en bon état entre Azet et Estensan. Il doit être prochainement livré à la circulation dans la partie comprise entre Estensan et Sailhan.

Pont

Le seul pont entretenu par la commune est située sur la Mousquère, entre Ens et Estensan. Il a été reconstruit en maçonnerie dans l'année 1880.

Commerce

Le commerce local est sans importance. Il consiste dans la vente de quelques animaux domestiques et de plusieurs de leurs produits, tels que beurre, œufs et laine, et dans l'achat de denrées alimentaires et de divers objets d'habillement et autres, indispensables à l'entretien de pauvres ménages. Ces diverses transactions sont faites généralement au marché d'Arreau et dans les foires des environs.

Anciennes mesures

L'usage des anciennes mesures se perd de jour en jour. C'est à peine si les personnes âgées parlent du journal ou mouyade (21 a 84) et du coupet (13 L 33).

Etymologie

Le nom d'Estensan vient probablement de l'espagnol *Estancia*, lieu de repos, séjour. La situation de ce village sur le chemin du port de Pourtet, très fréquenté lorsque le fond de la gorge du Rieumajou était encore impraticable, a pu lui valoir ce nom. Les voyageurs devaient être heureux, en effet, de se reposer en cet endroit après avoir franchi la chaîne pyrénéenne ou avant d'entreprendre sa pénible ascension.

Histoire de la vallée d'Aure

Avant l'invasion romaine, le pays Daure, ou d'Aure, c'est-à-dire le territoire compris entre Rebouc et la frontière espagnole, était habité par une petite peuplade celtibérienne qui formait une république indépendante. Les braves guerriers de ce petit pays, unis aux peuplades voisines, résistèrent à Pompée près de Comminges et lui fermèrent de ce côté les portes de l'Espagne.

Ils luttèrent également contre les phalanges conduites par César, près de l'Erida, et surent se dérober au joug de ce conquérant.

Libres, errants dans des déserts inconnus, nourris ou dévorés par les bêtes féroces qui les harcèlent sur leur passage, l'amour de la patrie les rassemble toujours pour s'aimer et se secourir en frères.

Protégés par les montagnes dont ils barraient facilement les défilés et les passages, ils se maintinrent dans une sorte d'indépendance sauvage durant la période gallo-romaine.

Dès le IIIe siècle, ils se convertirent au christianisme.

Les arabes firent de nombreuses incursions dans le pays Daure et le dévastèrent pendant de longues années. Enfin, aidés par les peuples voisins et par quelques vaillants hommes de guerre, parmi lesquels se trouvait le célèbre Guilhem, seigneur d'Estensan, les aurois

exterminèrent leurs farouches ennemis à Payolle et à Cadéac. Sancho Abarca, roi d'Aragon, vint lui-même au secours de ses bons voisins, escorté des *ricos hombres*. Il fit construire, entre Guchen et Ancizan, un château qui porta longtemps son nom. Reconnaisants envers ce puissant protecteur, les habitants de la vallée le choisirent pour leur seigneur. Son fils, Ramire, hérita de la souveraineté des vallées de Neste, Barousse et Magnoac qui formèrent avec celle d'Aure, le Pays des Quatre Vallées (1067). Ses successeurs prirent le titre de comtes de Labarthe.

Au commencement du XIV^e siècle, Jean de Labarthe, mort sans enfant, légua la seigneurie des Quatre-Vallées à Bernard d'Armagnac. A l'extinction de cette famille (1473), les habitants des Quatre-Vallées se donnèrent librement à la France qui touchait enfin à sa frontière naturelle du côté du Midi et fermait à l'Espagne une des portes des Pyrénées. Mais ils n'étaient pas de la classe des vaincus subissant le joug du vainqueur. Ils voulurent laisser à leurs descendants, la liberté dont ils avaient toujours joui.

Les conditions qu'ils imposèrent au comte d'Armagnac d'abord, à Louis XI ensuite, sont si extraordinaire que je me fais un plaisir de les transcrire à la page et suivantes dans le langage de 1300. On les lira avec intérêt et on sera étonné de voir combien nos ancêtres étaient éclairés et sages à une époque si éloignée de nous. Ces libertés, franchises et usages furent conservés aux aurois par tous les rois depuis Louis XI, ainsi que cela résulte des lettres patentes de chacun d'eux, que j'ai sous les yeux. Ils en firent le sacrifice dans la mémorable nuit du 4 août, sur l'autel de la Grande Patrie. Le Pays d'Aure eut des seigneurs particuliers dont les droits étaient antérieurs de plusieurs siècles à ceux des rois de France.

A quelle époque remontent leur origine ?

Est-ce en récompense de services rendus pendant la lutte contre les romains, ou, plus tard, dans la lutte contre les Arabes que furent créées ces seigneuries ? Y avait-il à l'origine des classes de citoyens dans cette petite république ?

Voilà une question que je ne tenterai pas de résoudre.

Ce qui est certain, c'est que les seigneurs aurois avaient fort peu de droits et de privilèges et que les simples citoyens jouirent toujours de la plus grande liberté. Le seigneur d'Estensan par exemple, ne recevait de la communauté de ce nom qu'une redevance unique de 7 livres 15 sols. Les communautés de Lançon, Azet, Bourisp, Guchan, Bazus, Vielle, Tramezaïgues, Grailhen et plusieurs autres de la vallée lui payaient des redevances aussi faibles. Elles ne lui devaient ni corvées ni aucun de ces droits iniques qui étaient établis, sous l'ancien régime, sur plusieurs points de la France.

En 1667, les habitants de la vallée d'Aure voulurent s'affranchir de la dépendance des seigneurs en déclarant tous leurs biens mouvants des fiefs de Sa Majesté.

Mais le seigneur d'Estensan, noble Antoine d'Arrous (bisaïeul du comte de Ségur) en appela devant les tribunaux. L'opération le concernant fut cassée avec scandale, et ses articles rayés de la reconnaissance du roi par jugement du 20 juillet de l'année 1673.

Les seigneurs d'Estensan avaient abandonné leur château soit pour vivre à la cour ou à l'armée ; soit que la famille d'Arrous fût éteinte.

Le sieur Coma (du Plan d'Aragnouet) devint coseigneur. Après lui, la famille Salle d'Ancizan, et pendant ou après la Révolution, la famille Gertoux, de Guchen, devinrent propriétaires du vieux manoir et des terres seigneuriales d'Estensan.

En 1845, M. Gertoux vendit le tout à divers habitants d'Estensan et de Sailhan.

En 1856, la tour à signaux et les masures qui résistaient aux ravages du temps furent démolies. Sur leur emplacement s'élèvent les maisons Brunet, Anglade-Donnès et l'école primaire.

Histoire de la communauté

La création de la communauté d'Estensan doit être fort ancienne. Elle a eu de tout temps la jouissance de plusieurs terres communales. Dans un vieux parchemin du XV^e siècle, je trouve que les habitants d'Estensan et Estensagnet ont le pouvoir de créer annuellement 2 consuls et un conseil, le jour de la circoncision, lesquels sont tenus de prêter serment entre les mains des sortants de charge, sur les saints évangiles de Dieu, et exercer la justice publique desdits lieux, connaissant jusqu'à 3 livres. Ont aussi lesdits consuls pouvoir et faculté de nommer un lieutenant qui a pouvoir d'exécuter tous actes de justice en l'absence du Bailli du Roy.

On trouve dans d'autres paperasses, que les chefs des municipalités ont porté, suivant les époques, les titres de jurats, cossous, syndics et consuls.

Feux

En 1778, le nombre des feux était de 22 (il est le même en 1887). La contribution payée aux fermiers du Roy s'élevait à 9 livres, à raison de 6 deniers par mouyade (journal) et un sol par maison.

Les fermiers du Roy ayant exigé une somme supérieure, la communauté résista et obtint gain de cause, ce qui lui fut signifié dans les personnes de Innocent Porte, premier consul, et Pierre Pailhé et J. Anglade.

Obligations

Par contre, ladite communauté était obligée de contribuer à l'entretien de la tour-forteresse de l'église d'Azet. Sa milice était chargée de la garde du port de Lapez, frontière d'Espagne, pour en défendre l'entrée à l'ennemi en temps de guerre, comme elle le fit, toujours avec succès, à différentes époques.

Eglises

On a longtemps conservé dans l'église d'Estensan, une pierre ayant fait partie d'un autel dédié à Jupiter. Un vicaire indélicat l'a cédée sans autorisation à M. d'Agos. Elle se trouve aujourd'hui au musée de Toulouse.

L'église primitive, dédiée à sainte Anne, s'élevait dans le hameau d'Estensagnet. On en a retrouvé dernièrement les fondations. Le pré, appelé encore de nos jours le cimetière, renferme de nombreux tombeaux dont plusieurs ont été mis à jour lorsqu'on a essayé de fouiller le sol pour y élever des constructions ou pour arracher de vieux arbres. Cette église a dû être démolie au XIII^e siècle car c'est de cette époque que date la construction de l'église située près du château, démolie en 1869 pour être remplacée par l'église actuelle.

Personnages célèbres – Garcias d'Aure – Brice

Le bienheureux Garcia d'Aure, canonisé dans les dernières années, est né dans le hameau d'Estensagnet, ainsi que l'assure la légende et l'histoire religieuse de ce saint.

Brice, le célèbre contrebandier aurois, a également vu le jour à Estensan, dans la maison Méné-Lucio. Il est mort à Gistaïn (Aragon), près de la frontière en 1840. Voir à la page 23 sa biographie.

Idiome

L'idiome local est le patois de la vallée. Il se compose d'un mélange de mots gaulois, grecs, latins, arabes, anglais, espagnols et surtout français.

Mœurs

Les mœurs de la population sont simples et même pures. Les enfants naturels n'y sont que dans la proportion de 3%. La sobriété, l'économie et l'amour du travail sont le lot du plus grand nombre.

Alimentation

Le pain de seigle et de méteil, les pommes de terre, le lait et ses produits, la pâte de maïs ou celle de sarrasin et la viande salée de porc, de brebis et de chèvre forment la base de l'alimentation du cultivateur. Il ne boit du vin qu'à l'époque des grands travaux ou dans les grandes occasions. L'usage du café est très répandu.

Archives communales

Les archives communales ne renferment rien d'intéressant. Les vieux titres de propriété ont été égarés ou emportés par l'archiviste du département. Il n'existe ni monographie ni ouvrage spécial de la commune d'Estensan.

Enseignement

Les vieux papiers feuilletés dans le but de trouver des renseignements précis pour faire ce travail prouvent que, depuis 2 siècles, les syndics et consuls du lieu d'Estensan savaient lire et écrire. Certaines signatures sont même faites d'une façon artistique. Les prêtres ont été pendant longtemps les seuls instituteurs du peuple. De 1820 à 1844, quelques régents sachant à peine lire et écrire ont ouvert des cours dans la commune durant la mauvaise saison. Ils recevaient de leurs élèves 15 sous par mois et 2 œufs tous les samedis. Les vieillards assurent que ces maîtres étaient plus forts pour se servir du martinet et des gaules que pour enseigner.

De 1845 à nos jours, Estensan a eu régulièrement une école mixte dirigée par un instituteur dont le traitement a varié, suivant les époques, pour arriver au chiffre actuel de 1200 F. L'école a été installée dans plusieurs maisons particulières, plus mal appropriées à cet usage les unes que les autres.

Depuis le mois de juin 1883 elle a pris possession des nouveaux locaux dont la construction a coûté jusqu'à ce jour 12 500 F. Leur installation est des plus confortables. Elle ne laissera rien à désirer le jour où le préau des filles sera construit et le mobilier scolaire complété.

Fréquentation

La fréquentation scolaire laisse beaucoup à désirer, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture du tableau suivant. Elle serait plus régulière si la loi sur l'obligation était appliquée.

1886	27 élèves	Fréquentation	63,5 %
1885	32		60,31 %
1884	32		70,52 %
1883	33		87,16 %
1882	39		78,48 %
1881	36		76,44 %
1880	32		76,12 %

Degré de l'instruction

L'instruction est assez répandue, mais fort élémentaire. Il n'y a pas eu de conscrits illettrés depuis plus de 40 ans. Les conjoints ne sachant pas signer forment une exception. Il ne s'en est pas trouvé depuis plusieurs années.

Bibliothèque

La bibliothèque populaire a été créée en 1881. Elle est due à la libéralité du conseil municipal, du conseil général et de l'Etat. Le nombre des volumes qu'elle renferme est de 41.

Le nombre des prêts a été de 56 en 1882

23 en 1883

12 en 1884

42 en 1885

25 en 1886

Caisse des écoles, caisse d'épargne

La caisse des écoles n'a pas encore été créée.

La caisse d'épargne scolaire ne le sera jamais parce que les élèves manquent souvent d'argent pour l'achat des fournitures classiques. Cependant, un enfant de 13 ans, d'une famille relativement aisée, possède un livret de la caisse d'épargne postale. Ses économies dépassent 35 F.

Améliorations à faire dans les locaux scolaires

Pour que l'installation de l'école ne laissât rien à désirer, il faudrait 1 000 F pour la construction d'un préau pour les filles et des murs de clôture de la cour et du jardin. L'achat du mobilier qui fait défaut coûterait environ 500 F.

Sacrifices à demander à la commune

La commune ne peut pas s'imposer actuellement de nouveaux sacrifices ; ses finances sont obérées. Elle s'est imposée pour une période de 30 années, de 20 centimes additionnels afin de payer l'annuité d'amortissement à la caisse des écoles, et elle a donné tous les arbres qui se trouvaient dans les biens communaux non indivis. Il faut espérer des temps meilleurs pour compléter l'œuvre. En attendant, on peut patienter sans trop souffrir.

Estensan, le 31 mars 1887

F. Porte

+ récit de Brice, le contrebandier d'Estensan

+ Statuts, coutumes et privilèges du Pays des Quatre Vallées par la comte Bernard de Labarthe en l'année 1300.